

Compte rendu sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 09 juillet 2018
au siège 34 Grand 'Rue à Rombas

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT, le NEUF du mois de JUILLET à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 02 juillet 2018.

Présents : MM. FOURNIER, BOLTZ, CORRADI, FAVIER, MATELIC, MULLER, MUNIER, PELIZZARI, CANTELE, DROUIN et WATRIN

Membre ayant donné procuration : M. FICHTER à M. WATRIN

Absent excusé : néant

Absent : néant

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et SERRIER et Mmes LIEBGOTT et SALIOU

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Le Président sollicite l'autorisation d'ajouter les trois points suivants à l'ordre du jour :

- **Parc d'activités communautaire « CHAMPELLE » - Cession d'un terrain à la « S.A.S. Julien INVESST »**
- **Parc d'activités communautaire « CHAMPELLE » - Hôtel d'Entreprises - Location de la cellule n°5 à la société ERIEST**
- **Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) – Programme pluriannuel d'intervention 2015/19 – Convention de maîtrise foncière opérationnelle en vue de la réalisation d'une Zone d'Aménagement Concertée « ZAC » à vocation d'habitat sur le territoire de la Commune de Pierrevillers (ZAC « Mimaisonnette »).**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, autorise **le Président** à ajouter les points à l'ordre du jour.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 11 juin 2018

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE, le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 11 juin 2018.

1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1.1 DB 2018-49 - Parc d'Activités Communautaire « CHAMPELLE » – Cession de terrains à La Fournée Dorée

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de céder à la société « La Fournée Dorée » ou toute autre personne qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire, les parcelles suivantes :
 - o Environ 35 a et 15 ca, situés à l'ouest des bâtiments appartenant à la Société « La Fournée Dorée », à prendre de la parcelle cadastrée Section 34 n° 333,
 - o Environ 25 a et 25 ca, situés à l'ouest des bâtiments appartenant à la Société « La Fournée Dorée », à prendre de la parcelle cadastrée Section 34 n° 97,
 - o Environ 30 a et 90 ca, situés à l'est des bâtiments appartenant à la Société « La Fournée Dorée », à prendre de la parcelle cadastrée Section 34 n° 346,
 - o Et environ 21 a et 90 ca, situés au nord des bâtiments appartenant à la Société « La Fournée Dorée », à prendre de la parcelle cadastrée Section 34 n° 333 de 21 a et 90 ca.

- DECIDE de passer outre l'estimation de « France Domaines » en date du 9 mai 2018 fixant la valeur de ces terrains à 10,00 € H.T./m² et de fixer le prix de cette cession au prix bilan de la ZAC, soit 12 € / m² H.T.,
- AUTORISE le Président à signer le compromis de vente, à passer à cet effet avec la société « La Fournée Dorée » ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire,
- et DECIDE de mandater un géomètre-expert pour réaliser le document d'arpentage de ces parcelles pour le compte de la société « La Fournée Dorée ».

1.2 DB 2018-50 - Dispositif d'aide à la rénovation des commerces de Centre-Ville – Extension de périmètre

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE d'étendre le périmètre d'éligibilité au dispositif d'aide à la rénovation des vitrines commerciales des centres villes, sur le territoire de Moyeuve-Grande, par l'ajout de la rue Fabert (de l'intersection de la rue de la Marne jusqu'au numéro pair 12 et impair 7, rue Fabert).

1.3 DB 2018-51 - Dispositif d'aide à la rénovation des commerces de Centre-Ville – Attribution de subventions

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 1 758,90 € à un commerçant dans le cadre du Dispositif d'aide à la rénovation des commerces de Centre-Ville,
 - Et SUBORDONNE son versement à la présentation, par son bénéficiaire, des factures attestant la réalisation des travaux subventionnés.

1.4 DB 2018-52 - Salon à l'envers de Lorraine et du Grand Est – Edition 2018 – Attribution d'une subvention

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE d'attribuer une subvention de 500,00 € à l'association « Entreprendre en Lorraine Nord » en vue de l'organisation de la manifestation « Le salon à l'envers »,
 - Et DECIDE de procéder à son versement.

2. DEVELOPPEMENT DURABLE

2.1 DB 2018-53 – Dispositif d'aide aux équipements de développement durable – Attribution de subventions

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE d'attribuer des subventions dans le cadre du Dispositif d'aide aux équipements de développement durable, à divers particuliers, pour un montant total de 109 €,
 - Et DECIDE de procéder à leur versement.

3. LOGEMENT

3.1 DB 2018-54 – Campagne d'isolation thermique – Attribution de subventions

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE d'attribuer une subvention dans le cadre de la Campagne d'isolation thermique, à un particulier pour un montant de 1 200 €,
 - Et DECIDE de procéder à son versement.

3.2 DB 2018-55 – Opération Ravalement de Façades - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention dans le cadre de l'Opération Ravalement de façades, à un particulier, pour un montant de 915 €,
- Et DECIDE de procéder à son versement.

4. ENVIRONNEMENT

4.1 DB 2018-56 – Travaux d'entretien des espaces verts dans les Parcs d'Activités Communautaires (PAC) et le long des Berges de l'Orne – Accord-cadre- Attribution

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les accords-cadres conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres, ainsi que les marchés subséquents (bons de commandes) qui s'y rattachent dans les limites fixées par les accords-cadres, à savoir :
 - o Lot 1 : Promenade des berges de l'Orne « Fil Bleu » attribué à l'entreprise APEIVO – NORROY, pour un montant de 14 942,65 € HT,
 - o Lot 2 : PAC Bellefontaine à Clouange-Rosselange attribué à l'entreprise TERA Paysages – ARGANCY, pour un montant de 18 897,66 € HT,
 - o Lot 3 : PAC Deux Rivières et Bérégovoy à Moyeuve-Grande attribué à l'entreprise TERA Paysages – ARGANCY, pour un montant de 8 027,76 € HT,
 - o Lot 4 : PAC Champelle à Sainte Marie aux Chênes attribué à l'entreprise TERA Paysages – ARGANCY, pour un montant de 1 885,04 € HT,
 - o Lot 5 : Entretien des espaces verts Rue de l'Usine à Rombas attribué à l'entreprise Lorraine Ateliers – ROMBAS pour un montant de 6 908,24 € HT.

POINT SUPPLEMENTAIRE

DB 2018-57 – Parc d'activités communautaire « CHAMPELLE » - Cession d'un terrain à la « S.A.S. Julien INVESST »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de céder une parcelle d'environ 2 000 m² issue de la parcelle section 34 N° 357, située sur le Parc D'Activités Communautaire « Champelle » à la « SAS Julien INVESST »,
- FIXE les conditions de cette cession, à savoir :
 - o La constitution d'une servitude afin de permettre à la Communauté de Communes d'assurer l'entretien du bassin d'orage,
 - o L'engagement, de la « SAS Julien INVESST » et de toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, de n'apporter aucune modification au terrain cédé afin de lui conserver sa destination de bassin d'orage,
 - o L'engagement, de la « SAS Julien INVESST » et de toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, de permettre à la Communauté de Communes d'entreprendre tous les travaux qu'elle jugerait nécessaires d'être réalisés sur la partie de terrain cédée.
- FIXE le prix de cette cession à 4,00 €/ m² H.T.,
- AUTORISE le Président à signer le compromis de vente à passer à cet effet avec la « SAS Julien INVESST ».

POINT SUPPLEMENTAIRE

DB 2018-58 – Parc d'activités communautaire « CHAMPELLE » - Hôtel d'Entreprises – Location de la cellule n° 5 à la société ERIEST

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de louer le local n°5 de l'Hôtel des Entreprises implanté sur le Parc d'Activités Communautaire « CHAMPELLE » à Sainte-Marie-aux-Chênes à la société ERIEST, dont le siège social est situé à SAINTE-MARIE-AUX-CHENES (57255), ZI – 6 rue de Tichémont,
- FIXE le montant du loyer à 5.29 €/m² HT (montant fixé par décision du bureau communautaire du 10 octobre 2011, révisé en fonction de la variation de l'indice national de référence des loyers publié par l'INSEE) soit 1 408,73 € HT par mois, le local concerné ayant une superficie de 266,30 m²,
- Et AUTORISE le Président à signer le bail à passer à cet effet avec la société ERIEST ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire.

POINT SUPPLEMENTAIRE

DB 2018-59 – Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) – Programme pluriannuel d'intervention 2015/2019 – Convention de maîtrise foncière opérationnelle en vue de la réalisation d'une Zone d'Aménagement Concertée « ZAC » à vocation d'habitat sur le territoire de la Commune de Pierrevillers (ZAC « Mimaisonnette »).

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention de maîtrise foncière opérationnelle à passer entre la Communauté de Communes, la Commune de Pierrevillers et l'Etablissement Public Foncier de Lorraine en vue de l'acquisition des terrains nécessaire à la réalisation d'une Zone d'Aménagement Concertée « ZAC » à vocation d'habitat sur le territoire de la Commune de Pierrevillers (ZAC « Mimaisonnette »).

5. INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 30/06/2018.
- Tableau de bord financier au 30/06/2018.
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 31/05/2018.
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 30/06/2018.
- Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 30/06/2018.
- Tableau de bord « Protocole territorial d'aide à la rénovation thermique » au 30/06/2018
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 30/06/2018.
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 30/06/2018.
- Tableau de bord « Petite Enfance » du 31/05/2018.
- Autres communications

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h15.

Rombas, le 12 juillet 2018,

Le Président,



Lionel FOURNIER

